

travaux sur domaine public sans consultation

Par **MUR**, le **17/06/2022** à **19:33**

Bonjour,

Des travaux de voirie viennent d'être effectués le long de mon mur dont une partie n'était pas bitumée, laissant présager mon droit de propriété.

N'habitant pas sur place, j'ai eu la désagréable surprise de constater que des travaux de bitumage avaient été effectués rehaussant, au niveau de ma propriété, la rue de 60 cm, fragilisant d'autant mon mur et me privant surtout de l'intimité dont je bénéficiais précédemment.

Des places d parking sont également prévues pour permettre aux riverains de l'autre coté de la rue de pouvoir stationner. Il s'agit en effet d'un hôtel qui a démembré et vendu en appartements La configuration de l'immeuble permet difficilement le stationnement des véhicules des résidents.

La Mairie ne nous a jamais informé et a passé en force. Je comprends pas que les places de stationnement n'est pas été prévue du coté du mur de l'ancien hôtel.

Je redoute en effet que les pressions exercées sur mon mur le fassent tomber car il est ancien et le décalage entre les deux cotés est important.

Je considère subir des dommages et je souhaiterais connaître mes droits.

Je soumetts ma question à vote analyse et remercie par avance tous ceux et celles qui prendront le temps de me répondre.

Cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/06/2022** à **14:13**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un forum étudiant !

Essayez de voir avec la protection juridique de votre assurance.